

UN SCANDALE

Les habitants de l'Etang-la-Ville, attachés à leur village depuis longtemps ou quelquefois depuis peu, mais tous, respectueux du cadre qui les y a retenus ou invités à y vivre, s'étonnent qu'il soit permis à des promoteurs d'élever des bâtiments ayant plus de 40 mètres de longueur et 3 étages sur rez-de-chaussée; alors qu'au plan d'Aménagement de la région parisienne, (secteur de Saint-Germain-en-Laye et des communes voisines), il est dit :

" Croissy, l'Etang-la-Ville, Mareil-Marly, zones à vocation maraîchères ou arbustives  
" et terrains non urbanisés seront étendus.

" Qu'une servitude de protection s'appliquera aux quartiers historiques de Saint-  
" Germain-en-Laye ainsi qu'aux communes de Croissy-Chatou et également à des parties  
" de Marly-le-Roi, Fourqueux, Mareil-Marly et l'Etang-la-Ville (le parc du château)."

Dans le même règlement, il est spécifié :

" que par exception les collectifs pourront atteindre trois étages sur rez-de-  
" chaussée SAUF à l'Etang-la-Ville où cette hauteur est ramenée à deux étages, soit  
" Hr = 9 mètres, et que la longueur de chacun de ces bâtiments ne pourra excéder  
" 40 mètres."

Nous avons tous pu voir sur le territoire de notre commune des collectifs faisant 3 étages sur rez-de-chaussée et de beaucoup plus de 40 mètres de long.

L'un de ces immeubles (appartements témoins) va s'élever entre l'église et le château historique (Mairie) au coeur même d'un parc classé comme site pittoresque à 20 mètres de cette belle demeure restaurée par les Beaux Arts à 50 mètres de l'église classée également et qui masquera de sa masse de 3 étages l'un et l'autre.

Alors qu'il existe des lois catégoriquement définies interdisant toute construction dans un périmètre de 500 mètres aux abords de monuments ou de sites classés qui par leur importance, leur genre de construction et leur hauteur, pourraient nuire à l'harmonie des lieux ou cacher même, en partie ou totalement, les dits monuments ou sites.

L'on se demande par quelle dérogation des textes législatifs cette loi pourrait être détournée et, quel serait le ministre des Beaux Arts acceptant d'être ainsi bafoué dans l'exercice de son ministère.

Stagnovillois, nous sommes décidés à faire respecter nos droits et les protections acquises à notre village; notre charmant pays ne sera pas saccagé au mépris des lois par des promoteurs de toutes sortes.

Affaire à suivre ...